



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/471

Approbation d'un avenant d'un an à la convention d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit entre la Ville de Lyon et la SCOP SARL Les Trois Huit, relative à la mise à disposition de locaux situés 22 rue du Commandant Pégout à Lyon 8e – 08029-03 - BH47

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 DECEMBRE

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 DECEMBRE

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 28 DECEMBRE 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 31 DECEMBRE 2020

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, M. BLANCHARD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme LEGER (pouvoir à Mme RUNEL), Mme BLANC (pouvoir à M. DUVERNOIS), Mme GEORGEL (pouvoir à Mme FRERY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2020/471 - APPROBATION D'UN AVENANT D'UN AN A LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC A TITRE GRATUIT ENTRE LA VILLE DE LYON ET LA SCOP SARL LES TROIS HUIT, RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION DE LOCAUX SITUES 22 RUE DU COMMANDANT PEGOUT A LYON 8E – 08029-03 - BH47 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 2 décembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est propriétaire d'un tènement immobilier dénommé Espace 101, sis 101, boulevard des Etats-Unis à Lyon 8ème, répertorié sous le numéro d'ensemble immobilier 08029, et de section cadastrale BH 47, au sein duquel figure une salle de théâtre qui a été rénovée en 2002 et baptisée Nouveau Théâtre du Huitième.

Cette rénovation et la décision d'y installer, en 2003, une compagnie théâtrale à titre d'occupant prioritaire répondaient au souhait de la Ville de promouvoir et de développer des activités artistiques et culturelles dans le huitième arrondissement et de revaloriser ce quartier en y installant un lieu de fabrication et de pratique artistique essentiellement théâtrale et un lieu de médiation culturelle.

L'objet de l'association retenue, Les Trois- Huit – Compagnie de théâtre, répondait à cette attente.

Cette structure a été autorisée à occuper les lieux à titre d'occupant prioritaire depuis 2003 dans le cadre de conventions d'occupation temporaire du domaine public successives.

Les locaux sont situés dans le quartier des Etats-Unis, 22 rue Commandant Pégout, Lyon 8ème. Mis à disposition de la compagnie gratuitement depuis leur rénovation, ils sont composés, sur 626m² :

- d'une salle de spectacle de 157 places assises, qui bénéficie d'un plateau relativement grand mais d'aucun espace de répétition ;
- d'un espace d'accueil, avec l'autorisation pour la compagnie de proposer des rafraichissements et une petite restauration ;
- de bureaux en étage.

Le coût annuel de cette mise à disposition est estimé à 51.639€ (valeur locative 2018) auxquels s'ajoutent près de 8.000€ pour les fluides (2018).

Par ailleurs, des conventions d'objectifs de même durée réunissant Les Trois- Huit – Compagnie de Théâtre, l'Etat (DRAC Rhône-Alpes) le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes et la Ville de Lyon ont défini les objectifs artistiques de la compagnie. La dernière a été signée en 2017, pour la période 2017 à 2020.

La convention temporaire d'occupation du domaine public en cours, signée le 14 février 2019, prend fin au 31 décembre 2020.

Compte tenu du contexte actuel de crise sanitaire et du temps nécessaire à la définition des orientations souhaitées pour le NTH8, il est proposé de proroger la convention de mise à disposition des locaux du nouveau théâtre du huitième, d'une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 décembre 2021.

Le projet d'avenant joint au présent rapport formalise les conditions de cette prolongation.

Vu la convention d'occupation temporaire du domaine public du 14 février 2019 ;

Vu le projet d'avenant ;

Vu l'avis du Conseil du 8^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

Vu le rectificatif déposé sur l'Espace élus ;

Dans L'EXPOSE DES MOTIFS :

Il est proposé d'ajouter un nouveau paragraphe entre le 4^{ème} et le 5^{ème} paragraphe :

« Les locaux sont situés dans le quartier des Etats-Unis, 22 rue Commandant Pégout, Lyon 8^{ème}. Mis à disposition de la compagnie gratuitement depuis leur rénovation, ils sont composés, sur 626m² :

- d'une salle de spectacle de 157 places assises, qui bénéficie d'un plateau relativement grand mais d'aucun espace de répétition ;
- d'un espace d'accueil, avec l'autorisation pour la compagnie de proposer des rafraichissements et une petite restauration ;
- de bureaux en étage.

Le coût annuel de cette mise à disposition est estimé à 51.639€ (valeur locative 2018) auxquels s'ajoutent près de 8.000€ pour les fluides (2018) ».

DELIBERE

1 – L’avenant à la convention d’occupation temporaire du domaine public à titre gratuit, relative à la mise à disposition de locaux situés 22 rue Commandant Pégout à Lyon 8^e – 08029-03-BH47 établie entre la SCOP SARL Les Trois-Huit Compagnie de Théâtre et la Ville de Lyon est approuvé.

2 - M. le Maire est autorisé à signer ledit document et à l’exécuter.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET